



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 17 mars 2017 à 15 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Annie Bel, Corinne Compan, Émilie Gral, Christel Sigaud-Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, André At, Jacques Barbezange, Régis Cailhol, Eric Cantournet, Michel Delpal suppléant de Madame Sylvie Lopez, Jean-louis Denoit, Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Annie Cazard, Sylvie Lopez et Messieurs Vincent Alazard ayant donné procuration à Madame Simone Anglade, Jean-Luc Calmelly, Sébastien David, Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques, Claude Salles.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard et Messieurs William Buchet suppléant de Monsieur Lionel Coursières, Eric Flores directeur départemental, Michel Galtier, Alain Garibal, Olivier Guiraud.

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes payeur départemental et Messieurs Lionel Coursières et Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membre de droit : Monsieur le préfet.

Date de convocation : 27 février 2017.

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Vu le rapport n° 3.

Considérant que l'exécution budgétaire de l'exercice 2016 s'établit comme suit :

Compte administratif 2016

	Résultats (section de fonctionnement)	Solde d'exécution (section d'investissement)
Total des autorisations budgétaires :	18 554 937,71 €	7 446 964,59 €
Réalisé en recettes :	17 418 257,20 €	4 656 953,05 €
Réalisé en dépenses :	16 915 841,19 €	5 168 816,23 €
Solde d'exécution :	502 416,01 €	-511 863,18 €
Résultat reporté (année antérieure) :	1 191 559,77 €	1 075 301,59 €
Total (résultat de l'exercice) :	1 693 975,78 €	563 438,41 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou ayant donné procuration, étant précisé que le président n'a pas pris part au vote, le conseil d'administration :

- approuve le compte administratif 2016 établi par l'ordonnateur,
- approuve le compte de gestion établi par Madame le payeur départemental.

Fait à Rodez, le 20 MARS 2017

Le Président,

Jean-Claude Anglars

